



ORRY ENFANCE : MODALITES D'INSCRIPTIONS ET D'ANNULATIONS

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions (cantine maternelle, périscolaire, mercredis) **peuvent se faire :**

- Soit à l'année
- Soit au planning mensuel, à rendre impérativement au plus tard le 20 du mois précédent

Les inscriptions en dehors de ces délais doivent rester **exceptionnelles**, et les enfants ne seront alors acceptés que si l'effectif le permet.

ANNULATIONS :

Les annulations (cantine maternelle, périscolaire, mercredis) seront prises en compte jusqu'au jeudi de la semaine précédente.

Pour les vacances scolaires, les annulations doivent se faire avant la date limite d'inscription, c'est-à-dire 2 semaines avant le début des vacances. Les inscriptions se font à la journée et non en demi-journée.

**Toute annulation qui ne sera pas reçue dans les temps entrainera la facturation du service réservé.
Seul un certificat médical justifiera l'annulation de dernière minute.**

**Toutes les annulations ou inscriptions doivent se faire
par mail ou par téléphone
au secrétariat et uniquement au secrétariat.
Aucune information ne passera par les animateurs ou animatrices.**